

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 juin 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- LE BOUCHER Colette

SECRETARE DE SEANCE : URVOY Laurence

Délibération n°2023-063

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT AMENAGEMENT ET VALORISATION DE L'ACCES LITTORAL DE SAINT MAURICE (MORIEUX) AVANT-PROJET
--

L'aménagement de la plage de Saint-Maurice fait partie du programme défini suite à l'étude globale réalisée en 2019 avec l'atelier INEX, et qui comprend la requalification de 5 accès au littoral, dont :

- 3 ont déjà été aménagés : la Cotentin (2020), Béliard (2021), le Port-Morvan (2022) ;
- 2 restent à aménager : Saint-Maurice et Vauglin.

La maîtrise d'œuvre des aménagements des deux derniers sites à réaliser est confiée à l'Atelier INEX.

Pour le site de Saint Maurice, l'avant-projet établi par le maître d'œuvre répond aux objectifs suivants :

- Un réaménagement du parking existant : renaturation de la partie Est dont l'emprise servira à tamponner une partie des eaux pluviales du site ; organisation de la partie Ouest par des tés en pavé et en restreignant l'accès à un nombre limité de camping-cars ;
- Une harmonisation de la signalétique et l'implantation de mobilier (bancs et tables de pique-nique, support et boxes vélos) ;
- Une requalification de l'accès plage en réduisant la surlargeur d'enrobés au strict nécessaire, ce qui permettra également de mieux gérer les eaux pluviales du site.

Le montant des travaux au stade avant-projet est estimé à 110 000 € HT (valeur avril 2023).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement et de valorisation de l'accès littoral de Saint-Maurice,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 110 000 € HT (valeur avril 2023),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les demandes d'autorisations administratives et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 2 – M. BERNU (+ pouvoir de M. M'BAREK)

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 JUIN 2023**

Philippe HERCOUET

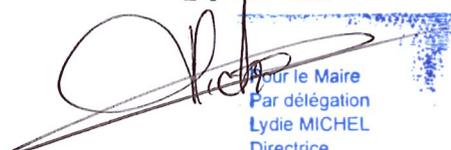
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 29 JUIN 2023

De la publication le 29 JUIN 2023


Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale